

Brest et Nantes, le **X** novembre 2025

**Compte-rendu de la réunion du 25^{ème} Conseil Maritime de Façade
Nord Atlantique – Manche Ouest (CMF NAMO)**

**Séance du 9 juillet 2025
en préfecture de région des Pays de la Loire**

Introduction

Monsieur le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de région des Pays de la Loire, introduit la séance en accueillant les participants, membres et accompagnants, à la Préfecture de région des Pays de la Loire pour la 25^{ème} réunion du conseil maritime de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest.

Il rappelle la date du précédent CMF le 11 septembre 2024 qui s'était déroulé à Brest. Depuis, il indique qu'un certain nombre de jalons ont été franchis pour la planification maritime nationale et la mise à jour du DSF de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest. Les membres ont pu travailler sur ce dossier au long cours, qui est à la fois technique et politique, et entamer la fin des travaux d'actualisation de la stratégie de façade maritime interrégionale.

Il évoque la concertation qui s'est poursuivie tout au long des mois passés, sous l'égide notamment de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), avec une mobilisation très forte des acteurs de la façade NAMO et en remercie les membres présents.

A chacune de ces étapes, il indique que la stratégie de façade s'est enrichie. Le processus itératif auquel le préfet maritime et lui-même sont très attachés, de concertation continue, se poursuit, mené avec méthode, ce qui en fait sa richesse. Le travail collectif se positionne de manière systématique dans la recherche permanente d'un équilibre et d'un consensus des Élus, des collectivités, les acteurs économiques, de la société civile et de l'ensemble par la commission permanente (CP) du CMF. La séance d'aujourd'hui est une étape importante, car le DSF constituera le socle des politiques publiques « mer et littoral » des prochaines années. A ce titre, le Préfet remercie les membres de la CP.

Monsieur le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE évoque la publication de la décision ministérielle du 17 octobre 2024, consécutive au débat public inédit, « La mer en débat ». Il évoque aussi la saisine de l'autorité environnementale sur Le projet de stratégie de façade.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il indique enfin que la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), qui a eu lieu à Nice du 9 au 13 juin derniers, a rassemblé de nombreux chefs de gouvernements. La *Conférence*, co-présidée en 2025 par la France et le Costa Rica, a été l'occasion de faire des annonces inédites et décisives en faveur de la protection des océans. Elle a réaffirmé « tout l'enjeu que représentent les mers et océans, à la fois pour leur richesse, leurs opportunités, pour leur statut économique, pour aujourd'hui et demain, mais également pour leur fragilité ». En France, les enjeux sont ceux de la transition écologique et énergétique et de la souveraineté.

Il rappelle les quatre priorités fixées par la France :

1. Le renforcement de la protection de la biodiversité marine
2. La lutte contre la pêche dite INL et illicite, non déclarée et non réglementée, auquel le Préfet maritime attache un intérêt particulier sur la façade NAMO
3. La décarbonation du secteur maritime
4. La lutte contre les pollutions plastiques, un fléau pour tous, à la fois une mise en danger de la biodiversité et de la richesse des océans, mais aussi vécues comme une entrave au développement économique souhaité par les professionnels.

Il rappelle que le comité interministériel de la mer (CIMer), présidé par le Premier ministre, qui s'est déroulé à Saint-Nazaire le 27 mai, a réuni des membres du gouvernement et a rappelé un certain nombre d'enjeux économiques, mais aussi de souveraineté. Le fait qu'il se soit tenu sur un bâtiment de la marine nationale témoigne aussi de la vision à 360° que tous doivent avoir.

M. le préfet de région Fabrice RIGOLET-ROZE invite **Monsieur le vice-amiral d'escadre, Jean-François QUÉRAT**, préfet maritime de l'Atlantique, à prendre la parole.

M. Le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT salue les équipes qui ont préparé cette séance en amont et mesure le travail que cela représente.

Le 27 juin dernier, il a présidé avec le Préfet de région Nouvelle Aquitaine la réunion du CMF de la façade Sud Atlantique, au cours de laquelle ont été présentés les travaux menés par sa commission permanente. Les participants à ce CMF ont eu l'occasion de s'exprimer sur le projet d'avis sur la stratégie de façade Sud Atlantique qui a abouti à un avis favorable, comme ce sera le cas aujourd'hui pour Nord Atlantique -Manche Ouest.

Il salue les travaux menés par la CP du CMF NAMO et rappelle qu'ils intègrent les lignes directrices qui sont fixées par les annonces faites lors de l'UNOC et lors des réunions du CIMer. Le dernier CIMer a traité du sujet du développement de l'éolien en mer, le dossier est toujours en cours d'instruction. Ce développement concerne également des ports de la façade Atlantique, Brest, Nantes-Saint-Nazaire et Lorient, comme d'autres ports de Nouvelle Aquitaine, ayant déjà répondu à l'appel à projets de l'ADEME. Celui-ci vise à soutenir l'adaptation des infrastructures portuaires.

En termes d'environnement, une mesure CIMer porte sur l'engagement de la France à protéger les espèces marines, avec une mise à jour de la liste des espèces protégées. Cela implique un travail de rédaction des arrêtés, qui seront signés d'ici fin 2025.

Dans ce cadre, le préfet maritime cite aussi :

- d'ici fin 2026, l'engagement de réaliser les analyses « risque pêche » dans les sites Natura 2000 en mer ;
- et d'ici fin 2027, pour l'ensemble des ARP, de prendre toutes les mesures de lutte contre les risques identifiés.

Le détail des mesures calendaires figure dans le dossier de presse du CIMer.

Il met en exergue trois autres mesures importantes :

- un meilleur partage des données numériques en appui des politiques maritimes et les avancées des ministères pour le développement du numérique maritime ;
- à la demande du Premier Ministre, des travaux ont été lancés sur la révision de la stratégie nationale de sûreté maritime, qui fait écho à la stratégie européenne, avec un enjeu de mise en cohérence ;
- la création d'un régime de sanctions et infractions aux arrêtés des préfets maritimes réglementant la navigation et les activités en mer et en particulier dans les zones interdites ou réglementées comme les champs éoliens. L'objectif est d'obtenir davantage d'outils pour faire respecter les règles.

Enfin, il rappelle qu'il fait sienne la simplification des Documents Stratégiques de Façade (DSF).

L'expérience des premiers DSF montre que les documents sont complexes à rédiger et à mettre en œuvre. Les simplifier contribue à ce qu'ils deviennent compréhensibles également des concitoyens.

M. Daniel CUEFF, président de la commission permanente, tient à préciser que celle-ci a effectué un travail très conséquent et que l'instance est toujours mobilisée. Il indique la difficulté de présider cette commission (CP), dans la mesure où l'objectif est d'aboutir à un consensus vers le plus haut dénominateur commun, avec les différents usagers, qui défendent légitimement leurs positions et revendications. Ces usagers de la mer représentent chacun leur profession, leur association, leurs activités ou usages, de façon légitime. C'est bien l'ensemble des usages, qui doit être pris en compte avec attention.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer (DIRM NAMO), présente l'ordre du jour, qui se déroule en trois temps : 1/- Approbation du compte-rendu du précédent CM - 2/ Échange puis vote sur l'avis relatif au projet de stratégie de façade maritime préparé par la CP du CMF, assorti d'une information sur le projet éolien « Bretagne Nord Ouest » - 3/ Présentation de l'avancement du plan d'action du DSF permettant d'étayer les décisions prises.

Le quorum étant atteint, la directrice indique que le CMF peut délibérer de façon conforme au droit.

1. Approbation du compte-rendu du CMF du 11 septembre 2024

M. le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT demande s'il y a des oppositions ou des remarques sur le compte-rendu.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il donne la parole au président de la Commission Permanente (CP) pour le point suivant.

2. Planification maritime

M. Daniel CUEFF remercie les membres de la commission permanente et salue leur travail important d'expertises. Il précise que les membres sont de haut niveau et s'ils sont entêtés dans leurs demandes, ils le sont légitimement. Ces derniers sont animés par des préoccupations, dont le lien terre-mer, mais aussi par la place faite aux éoliennes. Il rappelle la connaissance des dangers d'une dépendance énergétique de la France vis-à-vis d'autres pays. Il rappelle que l'éolien offshore est bien intégré dans le DSF.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ accueille et laisse la parole à **M. SZLEPER**, sous-directeur « écosystèmes marins et littoraux » - Direction de l'Environnement et de la Biodiversité du ministère de la transition écologique - qui présente les annonces faites par le Président de la République lors de la 3^e Conférence des Nations Unies pour l'Océan (UNOC 3) au mois de juin 2025. Il rappelle que cette conférence est considérée comme une réussite d'un point de vue international. Il pointe du doigt le succès diplomatique du fait de la participation d'une soixantaine de chefs d'états et de gouvernements, ainsi que la présence de nombreux ministres de l'Environnement, enfin d'une grande mobilisation civile avec la participation des organisations non gouvernementales. Il explique que la conférence a été précédée de 3 journées scientifiques et de l'organisation d'une journée sur la résilience des collectivités territoriales, notamment des villes côtières, vis-à-vis de la montée des eaux.

A l'UNOC, a été annoncée la mise en œuvre dans les eaux hexagonales d'une stratégie dédiée à la protection des fonds marins. Ces fonds, d'un aspect remarquable, se caractérisent par leur vulnérabilité. Parmi les écosystèmes marins listés dans le dossier de presse de la conférence, disponible sur le site internet du ministère, figurent les herbiers, le maërl, les canyons et les coraux. Cette stratégie comprend une accélération sur la protection forte, notamment sur les canyons et les coraux profonds, avec des zones complémentaires proposées pour reconnaissance en protection forte avant fin 2026, et ce dans la perspective d'atteindre et l'objectif de 4 % des eaux métropolitaines d'ici 2026, et plus particulièrement l'objectif assigné à la façade NAMO de 3 % de ses eaux reconnues en protection forte d'ici 2027.

Il rappelle également l'objectif de 5 % des eaux hexagonales en protection forte à 2030, conformément aux Stratégies nationales pour la mer et le littoral, pour la biodiversité et aires protégées. Suite à l'annonce des zones complémentaires au large, un addendum a ainsi été versé au dossier de consultation sur la SMF dans le cadre de la participation du public par voie électronique (PPVE).

Afin d'informer largement le public, les données sont en ligne (publication le 31/07/25 des cartes sur le site data.gouv.fr : [UNOC-3 - Cartographies du calendrier de déploiement de la protection forte en mer \(ZPF\)](#)).

M. SZLEPER cite un autre engagement à fin 2026, qui consiste en une réduction des niveaux de pression exercée sur les fonds marins pour l'ensemble des réserves naturelles nationales hexagonales et des cœurs de parcs pour ainsi les rendre compatibles avec les objectifs de conservation.

Une autre mesure concerne la diminution de l'impact des pollutions marines d'origine tellurique sur les écosystèmes, par la réalisation d'un plan d'action au sein de chaque aire marine protégée (AMP), visant à limiter ces pollutions, d'ici fin 2026.

Lors de l'UNOC, la Polynésie a annoncé la création de la plus grande aire marine protégée de la planète, une zone de plus d'un million de km².

Le dossier de presse UNOC 3 mentionne un volet de protection des espèces marines, qui vient compléter la protection des espèces. L'arrêté paru au Journal Officiel aujourd'hui porte la protection de 42 espèces d'invertébrés au lieu de 7 auparavant. Un arrêté sur les végétaux marins est en cours de discussion. Un arrêté sur les poissons reprendra en partie les niveaux de protection imposés par les conventions internationales et la politique commune de la pêche.

Messieurs les préfets invitent les membres à poser leurs questions.

M. Armand QUENTEL, CFDT, représentant « les travailleurs sur la mer et le littoral », questionne les mesures prises et les décrets de protection des espèces. Le syndicat doute qu'elles arrivent réellement à être préservées vis-à-vis du réchauffement global, à minimiser l'effet de serre et à calmer l'acidification des océans. En juillet 2024, Monsieur QUENTEL a transmis un document sur le sujet, bien pris en compte dans le cadre des travaux de la CP du CMF. Cela s'est concrétisé par l'intégration d'un objectif transversal sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la stratégie de façade maritime,

M. QUENTEL évoque le rapport de France Nature Environnement qui présente une France à + 4°C. Il indique que c'est une vraie inquiétude. A l'UNOC ont été donnés des objectifs qui sont lointains (2050 et 2100). Il déplore que les mesures ne soient pas suffisamment prises.

Il déplore également le manque de mesures prises à terre visant à limiter la pollution globale des océans, notamment à cause des produits toxiques déversés dans les bassins versants.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ confirme que ces sujets ont été largement pris en compte lors des réunions de la commission permanente du CMF. Elle indique que ces enjeux rejoignent également ceux visés dans l'avis du comité de bassin Loire-Bretagne exprimé dans le cadre de la consultation sur la SFM. Ces questions s'inscrivent dans la perspective de révision du SDAGE. Des discussions ont été engagées avec l'ensemble des acteurs, dont les Élus sur la pression des pollutions telluriques.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE donne la parole à **Mme Hélène LEGRAND**, cheffe de la Mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (DIRM NAMO), qui présente les points saillants de la mise à jour (cycle 2) de la stratégie de façade maritime (SFM), constituée d'un document de synthèse et de 9 annexes. Le document a été mis à jour à bon escient en lien étroit avec le CMF et sa CP.

La partie 1 de la synthèse a trait à la situation de l'existant, portant sur enjeux en présence (environnementaux, sociaux et économiques) et intègre une vision des acteurs de la façade à l'horizon 2050.

La partie 2 définit des objectifs stratégiques et opérationnels, assortis d'indicateurs. La mise à jour réalisée dans le cadre de ce second cycle a permis notamment d'inscrire deux nouveaux objectifs



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

transversaux sur : - le déploiement de la protection forte (ZPF) et - la décarbonation de l'économie bleue et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Un chapitre a été ajouté, dédié à l'éolien en mer. La carte des vocations existait déjà au premier cycle et le découpage des zones n'a pas été modifié. Sur certaines zones de vocation ont été concertées des propositions d'évolution des priorités d'usage pour y intégrer les objectifs de déploiement de l'éolien en mer.

Les consultations sur le projet de SFM ont débuté le 05/05/2025 et se terminent le 05/08/25 pour une adoption de la stratégie de façade à l'automne 2025.

Trois consultations sont conduites :

- une consultation des instances, dite réglementaire conformément au Code de l'Environnement, dans le cadre de laquelle le CMF est consulté ;
- une consultation du public par voie électronique (PPVE). Elle a donné lieu à cette date à 150 contributions sur la plateforme nationale pour la façade NAMO, façade pour laquelle le nombre de contributions est de loin le plus important ;
- une consultation transfrontalière pilotée par le niveau national.

La CP du CMF s'est fortement investie pour produire un projet d'avis sur la SFM. Ce projet est un reflet de l'expression de l'ensemble des acteurs de la façade, via les représentants des différents collèges du CMF siégeant à la CP.

L'avis est structuré avec, d'une part une portée générale (appréciations méthodologiques et calendrier) et d'autre part une approche plus détaillée par thématiques.

Concernant l'avis général :

- Est salué le mode d'association pas à pas des acteurs de la façade NAMO dans un dialogue permanent, constant et constructif. Comme l'indiquait précédemment Monsieur CUEFF, au sein de la CP les intérêts peuvent être divergents, mais les échanges aboutissent à un consensus.
- Est regretté en revanche le calendrier national imposé, qui est considéré par les acteurs comme trop cadencé. L'avis recommande, que plus de temps soit consacré au volet opérationnel relatif à la mise en œuvre du plan d'action du DSF.
- Est souligné, que l'association du public est un exercice relativement difficile. Il est recommandé de poursuivre le travail pédagogique et d'acculturation du grand public.
- Est recommandé, que l'interface soit renforcée entre le DSF et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- Il est demandé, que les enjeux d'inter-façades soient anticipés et pris en compte par les décideurs, en concertation avec les acteurs.
- Est déploré le report de l'adoption de la planification pluriannuelle de l'énergie.

Concernant l'avis détaillé :

- il comporte des demandes sur le contenu du DSF :
 - pour le préambule du projet de SFM (document de synthèse), il est recommandé de rendre plus explicite l'articulation (opposabilité) du DSF vis-à-vis des autres plans et programmes, et d'approfondir la prise en compte de ce dernier dans les politiques terrestres, en particulier vis-à-vis des SRADDET et des ScoTs littoraux, et ceci dans un objectif de recherche de cohérence de périmètre en mer et de contenus.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

- Pour les évaluations et les objectifs du projet de SFM, l'approfondissement de la connaissance soulevé, tenant compte d'un enjeu d'accès facilité aux données, se fera au service notamment d'un enrichissement des évaluations par l'alimentation d'indicateurs adossés aux objectifs. Les grands enseignements de la concertation ont d'ailleurs conduit à intégrer un nouvel objectif relatif à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre par la décarbonation de l'économie bleue. Cet objectif est salué dans le projet d'avis, en complément de la sobriété. Est également soulignée l'intégration d'un nouvel objectif transversal, relatif à la protection forte. La recommandation est d'établir un cadre clair et de maintenir le cadre national dans le temps, tout en conservant une approche au cas par cas.
- Pour les annexes : ce qui a été particulièrement souligné est l'intégration de la cartographie des zones d'importance pour la pêche (ZIP), issue de l'étude du comité des pêches (atlas de l'annexe 4 de la SFM), avec la recommandation de sa prise en compte pour la mise en œuvre des objectifs.

Dans ce projet d'avis préparé par la CP, il est proposé la conclusion suivante :

Le CMF conclut, considérant les éléments précédents, à un avis favorable sur le projet de stratégie de façade maritime, assorti de recommandations précitées essentielles aux acteurs.

M. Daniel CUEFF remercie Mme LEGRAND et son équipe pour le travail de longue haleine. Il indique que, même si les acteurs peuvent avoir des intérêts divergents, la commission aura constaté que les intérêts finissent par converger. Les pêcheurs, qui demandent que la pêche soit bien prise en compte, n'ont jamais remis en cause la nécessité de revoir le lien terre-mer. Les ONG ont bien entendu l'attente concernant les zones protégées et la possibilité d'y maintenir la pêche. Il y a donc des convergences sur le bien commun qu'est la mer, dont n'a été exclus aucun aspect de nos usages du milieu maritime.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE remercie Monsieur Cueff, les équipes de la DIRM et les services de l'État mobilisés en appui à la Commission permanente, d'avoir mené ces travaux dans une préoccupation de consensus et de convergence, et ceci dans un temps contraint.

La parole est donnée à **M. Guy JOURDEN**, CGT de Bretagne et Pays de la Loire, qui rappelle que le son syndicat a participé au débat public « la mer en débat », avec production d'un cahier d'acteurs. Il indique que la CGT partage l'avis du CMF sur la qualité d'association des acteurs concernés et le dialogue permanent établi par les services de la DIRM NAMO dans des conditions parfois difficiles. Il souligne que son syndicat tient à rappeler l'importance de la vision commune à 2050, élaborée par les membres du CMF et en grande partie reprise par le SNML. Il en rappelle quelques extraits qui doivent guider les plans d'action du DSF, mais également ceux des SDAGE et des SAGE par un travail renforcé au sein de groupes de travail communs :

« L'équilibre des écosystèmes, le bien-être humain, la santé et l'emploi, au travers d'activités durables et de qualité, sont reconnus comme objectifs primordiaux de la transition écologique. » [...] « Les niveaux de pression et les impacts cumulés générés par les activités terrestres et maritimes sont compatibles avec le bon état écologique du milieu marin atteint et la bonne qualité des eaux, notamment sur la mer territoriale et le rétro-littoral. »

« Les acteurs des bassins-versants ont pris des mesures efficaces pour réduire drastiquement les pollutions marines d'origine terrestre à l'aide d'objectifs ambitieux définis en lien avec les représentants du milieu marin ».



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

M. JOURDEN ajouterait aussi l'importance du lien terre-mer, qui est revenu fortement dans les débats publics qui se traduit par cet objectif : *« Les instances terrestres et maritimes coordonnent leurs actions : les liens forts entre terre et mer, tant au sens de la gestion de l'eau et des milieux naturels qu'au sens social et économique, sont systématiquement pris en considération par une articulation cohérente des politiques mises en œuvre à différentes échelles. »*

M. JOURDEN termine en indiquant que, comme la CGT l'a exprimé dans son cahier d'acteur, sur l'éolien en mer elle demande que cette filière soit pour la Bretagne une filière non seulement énergétique mais aussi industrielle, scientifique et sociale avec des emplois pérennes et de qualité, ainsi que des formations adaptées. Le critère « prix » fixé à 70% dans le cahier des charges ne permet pas un véritable développement économique local. La CGT demande que le débat public continue et que le critère « ERC - Eviter, Réduire, Compenser » soit également appliqué aux impacts sociaux-économiques des parcs, particulièrement sur la pêche locale. La réussite passe par une appropriation collective et la justice sociale, pas par des décisions imposées.

La parole est donnée à **M. Jacques THIOLAT**, représentant la Fédération française de canoë Kayak (FFCK). Il souhaite s'exprimer sur l'une des recommandations concernant le travail en commun entre l'instance de bassin de l'Agence de l'eau et le CMF. Au cours des débats publics « La mer en débat », sur chacune des façades, la question du lien terre-mer est revenue à chaque fois. Dans deux façades, il existe une commission spécialisée du CMF sur ce lien. A sa connaissance, elle n'existe pas sur la façade NAMO. Il met en avant le renouvellement du Conseil d'ici fin 2025 et suggère que ce serait l'occasion de créer une commission sur le lien terre-mer officielle et permettant d'institutionnaliser les discussions entre le SDAGE, via le comité de bassin, et le DSF via le CMF NAMO.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ répond en précisant que le choix qui a été fait en façade NAMO est celui d'aborder cette thématique au sein de la CP du CMF, cheville ouvrière des travaux. Des thèmes spécifiques sont proposés à chaque commission permanente afin de permettre un point de vue plus transversal.

M. Le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT répond que NAMO ne doit pas systématiquement suivre la démarche de SA et le fonctionnement doit correspondre aux besoins de NAMO.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE confirme que la CP fonctionne bien ainsi, sans que la création d'une nouvelle commission spécialisée soit nécessaire. La CP doit pouvoir se saisir, le cas échéant, d'un sujet. Il ajoute que le lieu de travail, le conclave de travail qui fonctionne sur la façade NAMO, est bien la CP et qu'il ne faut pas casser cette dynamique.

Mme Claire HUGUES, ex-Présidente de la CP du CMF NAMO, réaffirme que s'appuyer sur la CP est plus constructif, comparé au fonctionnement des autres façades. C'est d'ailleurs la force de NAMO.

M. Le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT ajoute que les enjeux en NAMO sont différents. Sur la densité, et même d'un point de vue physique, il n'est pas choquant de dire que NAMO fonctionne différemment d'une autre façade. Quand une bonne idée surgit dans une autre façade, du fait de



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

l'échange des bonnes pratiques, l'idée est reprise ailleurs. S'agissant des autres façades, sous l'égide du SG mer, les organisations sont adaptées.

Mme Agnès GARÇON, représentant Armateurs de France (ADF), indique qu'ADF attend du DSF de la stabilité à long terme. Concernant notamment les ZPF, ils souhaitent un cadre clair et une approche au cas par cas.

Elle évoque la préfiguration des parcs marins, qui sont des aires marines protégées, et les co-usages où l'on regarde en fonction des enjeux, au cas par cas. Les industriels ont besoin d'une vision à long terme et le DSF et ses annexes sont considérés par le milieu industriel comme important, comme le point d'appui.

M. Jean-Claude BRIENS, représentant l'UNAN Morbihan Bretagne, intervient au sujet de la plaisance, qui représente un poids certain selon lui sur le plan économique. Il plaide en faveur des plaisanciers, qui dans leur quasi-totalité sont très attachés à l'environnement. Ils ont cependant de plus en plus de mal à comprendre les incohérences des politiques publiques relatives à la pêche. Il prend l'exemple du bar, pour lequel les règles diffèrent selon les régions de France et ne suivent pas toujours selon l'UNAN le bon sens. Il précise que l'incompréhension discrédite les acteurs publics et les instances de gouvernance. Il questionne l'égalité devant la loi d'une région de France à l'autre. Dans l'avis, l'UNAN demande des décisions « compréhensibles et explicables », tout au moins des décisions qu'ils jugeraient cohérentes.

M. le préfet de région Fabrice RIGOLET-ROZE donne la parole à la directrice interrégionale de la mer NAMO pour le droit de réponse. **Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ** explique que l'autorisation à pêcher quotidiennement un certain nombre de bars diffère selon la zone de pêche. Ces dernières sont traitées différemment par des règles issues de la réglementation nationale. Elle accorde à Monsieur BRIENS que les décisions prises peuvent apparaître peu cohérentes, mais que les éléments sont pris en compte en fonction de la reproduction des espèces concernées.

Mme Mireille BOURDON, représentant l'association France Nature Environnement (FNE), souhaite réagir aux propos de la Fédération Française de Canoë Kayak et de l'intervention de la CGT. Elle regrette que la demande de constitution d'un groupe de travail entre le comité de bassin et le CMF ne soit pas accordée. Elle comprend que la particularité des façades peut jouer. Ceci étant dit, selon FNE Bretagne, les problématiques d'algues vertes obligent à mettre en place un groupe de travail. Elle évoque également un groupe de travail « Pêche » déjà existant.

M. Julien DUBREUIL, représentant du comité régional des pêches (CRPMEM Bretagne), revient sur quelques points évoqués par Mme LEGRAND. Il confirme que la rédaction de l'avis convient au CRPMEM. Sur le calendrier, il précise qu'il faut questionner la temporalité de la révision des DSF à l'avenir, car la réalisation du plan d'action n'a pas été réétudiée avant l'ajout de nouveaux objectifs. M. DUBREUIL précise que l'association du public aux débats, de personnes non acculturées au secteur à la pêche en mer, a été mal vécu par les professionnels. Au mieux, elle a été une tribune pour certaines ONG demandant que la pêche sorte des aires marines protégées, au pire « le procès de la pêche industrielle ».



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'avis souligne que le dialogue doit être maintenu entre façades. Pourtant, le CRPMEM Bretagne trouve regrettable de ne pas avoir été consulté sur la planification de l'éolien du secteur des Roches Douves en Bretagne Nord, qui relève de la façade Manche Est - Mer du Nord. Monsieur DUBREUIL pointe du doigt les enjeux et les critères pour la cartographie de l'éolien en mer, qui exclut les enjeux de la pêche, alors que ceux-ci auraient dû être pris en compte, au même rang que les autres critères. C'est selon le CRPMEM, seulement en second rang que la pêche a été retenue. La pêche doit être maintenue dans les parcs éoliens.

Concernant la carte des vocations, celle-ci doit servir de guide aux professionnels pour avoir de la visibilité et se projeter dans l'avenir, comme évoqué par Madame GARÇON pour les industriels. La carte des vocations du DSF a été rebattue par les nouvelles politiques, notamment celles relatives au développement de l'énergie en mer, générant ainsi un manque de visibilité.

Le CRPMEM partage donc l'intégralité de la rédaction de l'avis de la CP, à l'exception de la dernière phrase, qui vise à émettre un avis favorable et pour lequel le CRPMEM émettra un avis défavorable.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE remarque qu'il s'agit d'une explication du vote, qui n'a pas encore eu lieu.

M. Julien DUBREUIL répond qu'il souhaitait expliquer le vote avant, puisqu'il sait qu'il ne pourra le faire après.

M. Le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT précise que quand cela est possible, le maintien de l'activité de pêche dans les parcs éoliens est bien pris en compte. Cela se traduit par la prise, sous sa responsabilité, d'un arrêté d'autorisation de pêche, comme cela a été le cas pour le parc de Saint-Brieuc le 1^{er} juillet 2024, après l'instruction et au lancement du parc. Il confirme que les enjeux de la pêche sont pris en compte. Il relève l'importance de prendre en compte l'ensemble des enjeux et de travailler à la visibilité dans l'intérêt de tous. Il regrette que les éléments de la profession soient arrivés tardivement, bien que les difficultés pour les produire soient entendues. Les services de l'État ont fait avec ce qu'ils détenaient.

Mme Virginie ANTOINE, chargée de mission Mer et Littoral - association Bretagne vivante, souhaite intervenir suite à ce que Monsieur DUBREUIL vient de dénoncer. Bretagne vivante questionne les plans d'actions territoriaux et la visibilité en l'absence de note de cadre sur les ZPF. Elle souhaite aussi une réponse, quant à la création du groupe de travail sur le lien terre demandée depuis plusieurs années.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ précise qu'il existe une commission « littoral » du comité de bassin qui permet déjà un travail commun avec les instances de façade maritime.

M. Stéphane Alain RIOU, représentant le syndicat des énergies renouvelables (SER), remercie le Président et l'ex-Présidente de la CP parce qu'ils ont été pour beaucoup dans la quiétude des discussions, permettant des avancées dans le respect des avis de chacun.

Il précise que le vent, comme les poissons, ne connaissent pas les frontières administratives. Il semble judicieux au SER de renforcer les collaborations inter-façades, en particulier avec Manche



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Est – Mer du Nord sur la Bretagne. Comme l'a dit Madame GARCON, le syndicat a lui aussi besoin d'une visibilité à long terme. Les énergies renouvelables et l'éolien en mer représentent dix mille emplois notamment en Pays de la Loire, en Bretagne et en Normandie. Le DSF, et son plan d'action fait partie des outils qui vont permettre des investissements du futur, pour les futurs salariés, et apporter de l'énergie favorisant le développement du territoire.

Le SER est tout à fait en phase avec l'avis émis sur le DSF.

M. Philippe ORVEILLON, représentant du CDPMEM d'Ille-et-Vilaine, et Vice-Président du CRPMEM Bretagne, salue à son tour le travail du CMF. Il revient sur l'éolien car, selon lui, ce qui préoccupe en Bretagne Nord, c'est que soit prise en compte leur proposition de zone de moindre impact pour le futur parc Bretagne Nord-Ouest. Il rejoint Monsieur DUBREUIL, quand il évoque le manque d'association par la façade Manche Est – Mer du Nord.

La proposition des pêcheurs en termes de zonage n'a pas été retenue pour des raisons qui leur échappent. Pour la Bretagne Nord-Est, les pêcheurs se retrouvent avec un nouveau parc breton, en plus des parcs éoliens, actuellement en projet dans les îles anglo-normandes, dont la surface va certainement poser problème aux pêcheurs locaux. Il remercie officiellement l'Amiral pour le rétablissement de la pêche dans le parc de Saint-Brieuc, puisque à partir du moment où ce parc a été mis en activité, la pêche a pu être réintroduite.

M. Sylvain CORNÉE, président du Comité régional de la conchyliculture (CRC) Bretagne Nord, reprend les propos de M. CUEFF sur les liens terre-mer, une interface où se concentrent les activités de conchyliculture. Le CRC Bretagne Nord a l'impression que la préfecture veut les sortir des zones de pollution sans solution de repli.

Concernant la biodiversité, il précise que la bonne qualité des ventes dépend de la bonne qualité des eaux et que c'est donc un enjeu majeur.

M. José JOUNEAU, président du COREPEM des Pays de la Loire, indique que le COREPEM est obligé de donner un avis favorable.

Il remarque qu'habituellement les deux comités limitrophes, breton et ligérien, font front uni.

Il salue le travail fait. En revanche, il rétorque, à l'affirmation des données manquantes de la part des professionnels, que les professionnels attendent des données de la part de l'État depuis un certain temps. Il indique que les professionnels sont obligés de construire leurs outils eux-mêmes.

En Pays de la Loire, 40 navires sont concernés. Dans le golfe de Gascogne, des bateaux de 45 m, de 3 000 chevaux, des Hollandais, des Belges, des Irlandais pêchent sur la zone de Rochebonne.

Les Régions, les Départements sont aussi responsables. Le COREPEM a le sentiment que la pêche est manipulée et que l'on fait s'opposer les pêcheurs entre eux. Il réaffirme qu'ils sont en train de renégocier les conséquences du Brexit. Les pêcheurs viennent d'avoir 195 % d'augmentation du bar sur avis scientifique, que les marchés ne peuvent absorber. Par contre, des bateaux restent à quai.

Les réunions sont nombreuses avec la DIRM NAMO, mais il lui semble que l'on accorde plus d'importance à l'Environnement qu'à l'humain.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ remercie le président pour l'avis favorable du COREPEM. Elle comprend pour le comité Bretagne, que l'avis comporte un point d'avis défavorable concernant spécifiquement la question de la cartographie de l'éolien en mer. Il faudra l'expliquer comme tel.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les contrôles diligentés sur le golfe de Gascogne concernent les eaux internationales. La DIRM NAMO a bien connaissance des navires de l'Union européenne, notamment belges.

M. Le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT indique qu'il n'a pas de remontées précises de la présence de façon illégale de pêcheurs étrangers et européens dans les eaux de la façade. Il y a eu des cas, où il y avait des doutes, mais c'est contrôlé. Lors de la fermeture spatio-temporelle, le préfet maritime a mis en place des moyens des contrôles massifs sur les navires étrangers, afin de s'assurer qu'ils n'en profitaient pas. Sur l'inter-façades, il est attentif à ce qu'il y ait une cohérence avec la façade Sud Atlantique.

S'agissant de Manche Est - mer du Nord, les ministres ont entendu les demandes des pêcheurs, notamment sur Bretagne Nord Est (BNE). Il annonce qu'un comité inter-façades va être mis en place par les SGAR Normandie et Bretagne, les ministères souhaitant une accélération des projets. Les discussions ont déjà eu lieu et les SGAR vont prendre à leur compte cette demande. Les freins vont être traités le plus « proprement possible » et de façon apaisée.

M. Armand QUENTEL réaffirme qu'il faut un document robuste pour la PPE. L'acte de gouvernement demande qu'on accélère la mise en œuvre de la loi Appert.

Selon son syndicat, si l'on fait le lien entre les nécessités en eau pour les centrales nucléaires à terre, c'est une PPE qui doit préciser les choses formellement. Le Code de l'Énergie, article 101-1-a prévoit que la loi de 2019 devait être révisée en 2023. Le PPE devait arriver en 2023, puis 2024. C'est selon lui dramatique dans la répartition des sources d'énergie. On passe de façon dommageable sur cet article du Code de l'énergie.

Le syndicat a décidé lors des Assises de l'Énergie de ne pas s'opposer, quel que soit l'acte de gouvernement. Il pense que l'on s'appuie sur le débat public, sur la « démocratie élective » plus que sur l'avis des professionnels.

M. David RIOU, président de la section des livrables du CESER Bretagne, indique que le CESER a conduit récemment une étude sur les grandes places de la pêche. Chacun a des arguments, les défend et par rapport à la présentation faite aujourd'hui, chacun a pu émettre des propositions.

Il existe bien une interface avec les comités de bassin selon le CESER. L'ARML a d'ailleurs été consultée et cela a produit également des échanges.

Ce qui l'inquiète, et qu'il regrette lors de « La mer en débat », c'est le manque de retour sur les zones de protection forte. Il préconise, outre la consultation citoyenne, un retour de l'État sur les recommandations de la CP et que ce ne soit pas oublié, même si le CESER craint que ce ne soit pas « la priorité du gouvernement actuellement ». Il évoque la suppression éventuelle de certaines agences, dont le CESER. En outre, il indique qu'il faudra faire un rendu-compte également au niveau du CMF.

Ensuite, M. RIOU indique que les données scientifiques marines et technologiques sont remises en question du fait du retrait des États-Unis. Les bases de données internationales sont partagées depuis les États-Unis, ou l'étaient. Il existe le système DataMER à l'Ifremer, parce qu'il n'y a pas d'accès sur la température des eaux. Il faudra mettre des moyens avec des plans d'action pour que les demandes soient prises en compte. Le CESER a déjà émis des remarques.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Selon l'analyse du CESER, les questions de manque de visibilité, évoquées par Monsieur DUBREUIL, sont aussi liées au Royaume-Uni, aux zones de pêche et ce qui relève de l'adaptation au changement climatique.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE rappelle le fonctionnement de la CP, et l'un de ses enjeux qui consiste en l'association de l'ensemble des collèges dans leur représentativité.

Il assure qu'un retour sera fait sur ce qui est arrêté. Il exprime ne pas être d'accord sur le manque de visibilité, difficile aussi en fonction du contexte.

En réunion des préfets avec le Premier ministre, réunion évoquée par Monsieur RIOU, un principe majeur s'est imposé, qui est celui que tous les acteurs de la société civile, tous les Élus se voient accordés une agilité. On ne peut pas d'un côté demander une agilité et en parallèle une visibilité figée. Les enjeux sont mouvants en fonction de la géographie (façades, outremer) et le travail à l'échelle des besoins et des enjeux de territoires.

Dans le principe de la loi républicaine d'égalité, il faut savoir distinguer les besoins spécifiques des façades maritimes. Les enjeux ultra-marins sont différents des enjeux de la façade NAMO ou encore de la façade SA.

M. Daniel CUEFF conclut en rappelant que la commission permanente souhaite que soit pris en compte le lien inter-façades. Tout le monde est concerné par le lien terre-mer. Le SCoT s'arrêtant aux estuaires, alors qu'il faudrait regarder tous les aspects. Il y aura à ce niveau des collaborations avec les SAGE et le SDAGE.

Il revient sur la pêche de loisir, sujet d'importance qui a fait l'objet d'une commission spécifique du CNML.

Sur l'éolien, M. CUEFF indique que les discussions se poursuivent, la concertation est permanente. L'évaluation, évoquée par Monsieur RIOU, lui apparaît essentielle.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE précise que le CMF a vocation à délibérer, à voter sur la base de l'ensemble des documents transmis avant ou pendant la séance. Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du CMF, il peut être procédé à un vote à main levée. Il rappelle que chaque collègue du CMF a élu ses représentants en CP et qu'ils s'expriment et produisent en leur nom. Si besoin impératif, il sera pris acte des demandes et indique que l'avis sera alors soumis à contribution écrite des membres puis à vote électronique, dans un délai très court pour respecter l'échéance du 5 août, date de clôture de la consultation.

Tous les membres (57 voix exprimables, y compris mandats de procuration) sont d'accord pour voter à main levée, consigne est donnée de lever les deux mains dans le cas où le votant détient une procuration.

Le vote sur l'avis du CMF concluant favorablement à la SFM assorti de recommandations, produit par sa commission permanente, est lancé : 3 voix contre, 6 voix d'abstention, les autres voix sont réputées favorables (soit 48 voix). L'avis est adopté à la majorité.

M. Éric FISSE, directeur régional de la DREAL Bretagne, réalise un point d'information sur la planification de l'éolien en mer en Bretagne nord.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il présente la traduction sur la carte de la décision ministérielle du 17 octobre 2024. L'élaboration des stratégies du développement de l'éolien en mer a été faite de façon similaire sur les différentes façades en utilisant les mêmes critères. Elles visent l'équilibre entre les activités et les enjeux environnementaux, en prenant en compte la possibilité de raccorder les parcs afin d'exporter l'énergie, et intègrent également les enjeux de paysage.

Il rappelle que la décision ministérielle d'octobre 2024 comporte deux zones arrêtées au sein des zones propices :

1. une zone dite Bretagne Nord Ouest (BNO), parc flottant de 2 Gw à horizon 2035,
2. une zone dite Bretagne Nord Est (BNE), jouxtant le secteur des Roches Douves de la façade voisine, d'une puissance de 2 Gw à l'horizon 2040.

1/ Pour BNO, la concertation est en cours avec les parties prenantes afin de définir une zone de 350 km² pour pouvoir passer à une zone d'appel d'offres. Elle devrait permettre d'éclairer les phases ultérieures. Il explique comment passer d'une zone d'étude à une zone d'appel d'offres.

Ce sont d'abord les limites :

- une limite Nord définie par la distance de sécurité à respecter vis-à-vis du dispositif de séparation du trafic (DSF) ;
- au Sud, il est proposé de s'éloigner des côtes et des zones habitées d'au moins 16 km de l'île de Batz et de 18 km de Roscoff ;
- à l'Est, la zone est contrainte par une zone de fréquentation importante d'une colonie de fous de Bassan qui nichent dans la réserve des 7 îles, une population sensible. Cela limite la capacité à aller plus à l'Est ;
- la limite Ouest correspond à une zone de pointe qui limite la faisabilité technique.

Ce périmètre a été présenté en CRML Bretagne et dans toutes les réunions publiques locales.

M. FISSE indique que deux études sont sur le point d'être engagées :

- Une étude est lancée en accord avec la DGEC sur la faisabilité technologique de l'éolien en mer sur le secteur BNO, soit de l'éolien posé, soit du flottant, soit du mixte. L'objectivation est de prendre de la hauteur par rapport aux hypothèses technologiques.
- Une seconde étude est lancée avec la Région sur la co-activité en phase d'exploitation du parc, notamment avec la pêche.

2/ Pour BNE, il est important d'avoir une approche inter-façades et au-delà d'aborder les projets des îles anglo-normandes. Une convergence partagée est essentielle pour regarder ensemble les projets et les impacts cumulés. Il faut une gouvernance qui s'affranchisse des limites de façades et permette de travailler ensemble. Comme indiqué précédemment, les deux SGAR (Bretagne et Normandie) sont en train de mettre en place une instance pour travailler sur ces sujets.

M. FISSE présente le calendrier prévisionnel et précise que,

- le public peut s'exprimer dans le cadre de la PPVE menée pour la SFM, jusqu'au 5 /08/2025
- la concertation se poursuit sous l'égide de la CNDP
- le lancement des consultations (appel d'offres) se fera à l'automne 2025
- la pré-sélection des offres et la sélection du lauréat AO10 (BNO) est prévue pour fin 2026.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- A partir de 2027, les concertations vont se poursuivre en prévision de l'ouverture du parc en 2035.

M. Julien DUBREUIL rappelle que les données des professionnels étaient disponibles pour les services de l'État. Une carte présentait une zone de moindre contrainte au sein des zones propices identifiées par l'État sur quelques critères (la bathymétrie, les zones défense, etc.).

L'État a demandé aux professionnels d'indiquer quelle était leur zone la plus propice. Les professionnels ont répondu et la réponse de l'État a été négative. Ainsi, ils ne comprennent pas la méthode et l'incompatibilité juridique vis-à-vis de la présence d'oiseaux, présence connue au sein de la réserve naturelle dès la définition de la zone propice de la décision ministérielle. C'est un des griefs exprimés par les professionnels sur le parc en Bretagne Nord.

La planification leur semble être une capacité à se projeter dans l'avenir. La carte des vocations du premier cycle du DSF sur le développement de l'éolien indiquait qu'en Bretagne, une zone propice allait vers le sud, vers le large et vers le flottant. Le deuxième cycle confronte à de l'éolien flottant à l'intérieur des 12 miles dans le nord. Il leur semble qu'il ne s'agit pas de planification, mais du « coup par coup ».

M. Éric FISSE se réfère à la décision ministérielle d'octobre 2024, qui a bien arrêté 2 zones propices (BNO et BNE). La proposition des professionnels de la pêche est en dehors de ces zones et postérieure à cette décision.

M. Le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT ouvre une parenthèse. Il souhaite attirer l'attention sur les conditions du vote électronique. Il explique qu'un incident s'est produit environ 8 semaines avant le CMF. Une remise en cause d'une décision d'instance de concertation s'est faite par l'envoi de milliers de spams sur les boîtes mel. fonctionnelles et celles des agents de l'État. Des machines utilisées pour envoyer des spams en nombre sur des boîtes mel de l'État à des fins de saturation est une action passible de la Loi. Il a demandé à ce qu'on étudie si une action judiciaire contre ce type de méthode peut être lancée.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ introduit le troisième point à l'ordre du jour, qui doit permettre de donner une information aux membres du Conseil et aux acteurs de la façade sur l'avancement global du plan d'actions, volet opérationnel du DSF, composante essentielle dont la réussite repose sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral au sein des périmètres régionaux et de façade maritime.

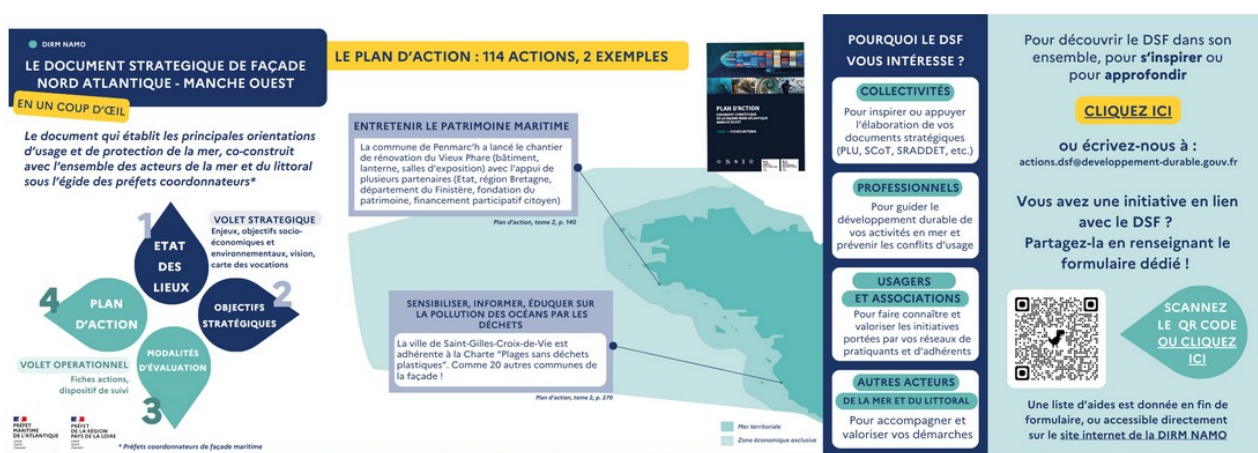
Il s'agit de la concrétisation de la stratégie de façade et de son plan d'action adopté en mai 2022. Elle donne la parole à Mme Jeanne LORGEUX.

3. Information sur l'avancement du plan d'action du DSF NAMO (cycle 1)

Mme Jeanne LORGEUX, chargée de mission débat public, planification de l'éolien et DSF (DIRM NAMO), rappelle que le plan comporte 114 actions multi-partenariales, dont le succès dépend de la mobilisation de toutes les parties prenantes pour l'atteinte des objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques. Il est mis en œuvre d'ici à 2027. Elle souligne l'importance pour ces

acteurs de témoigner et partager les actions qu'ils mènent. Nombre de partenaires « font » du DSF sans le savoir. Forte de ce constat, la DIRM avec l'appui de la société TiCO a déployé plusieurs outils d'accompagnement et d'information sur ce plan d'action.

En amont de la séance, les membres ont été destinataires d'une plaquette d'information intitulée « le document stratégique de façade en un coup d'œil », mise en ligne sur le site internet de la DIRM NAMO. Cette plaquette comporte notamment un QR code permettant de renseigner les actions menées à l'aide d'un formulaire.



Plaquette - le DSF en un coup d'œil

Les données vont être recueillies par la DIRM et permettre d'alimenter la base de données de suivi du plan d'action du DSF NAMO. Cette base, en cours de renseignement, documente les avancements.

Un petit tiers des actions sont catégorisées comme « non-engagée », toutefois cette notion couvre également des actions engagées, mais qui ne sont pas renseignées, et sont en cours d'acquisition. Cela peut concerner les actions sous pilotage des collectivités locales pour lesquelles le recensement et l'initiation au DSF sont en cours.

40% des actions sont pilotés par des partenaires hors État.

Depuis 2022 une stratégie de communication a été définie par la DIRM avec l'appui de la société TICO, stratégie élaborée de façon participative avec les acteurs de la mer dont le CMF. En 2023, a été publiée une carte interactive permettant de voir les grandes orientations et de territorialiser les actions du plan, elle est disponible sur le site de la DIRM.

Une vidéo a été réalisée pour illustrer une action sur le phare de Penmarc'h avec le témoignage de Madame le maire.

Une nouvelle vidéo est en cours de montage, elle concerne un dispositif déployé par la fédération française de voile et le club nautique de Quiberon, visant à sécuriser la pratique des sports et activités nautiques.

En 2024 a été mis en place un questionnaire à partir d'un QR code pour une campagne de recensement des actions menées notamment par les collectivités. Les échanges sont fructueux.



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il est présenté un prototype de plaquette de présentation du DSF, ou l'on retrouve le QR code de recueil des informations.

Les membres du CMF, en tant que représentants des différents collèges, et notamment les collectivités territoriales, sont invités à répondre à ce recensement de leurs actions menées.

Messieurs les présidents invitent les membres à s'exprimer et à poser leurs questions.

Mme Mireille BOURDON, prend la parole au sujet de la contribution du public par voie électronique. FNE trouve dommage, d'un point de vue de la démocratie et par rapport à la citoyenneté, le manque de visibilité des autres contributions. Elles ne sont pas accessibles sur la plateforme nationale de contribution.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE précise qu'en tant que préfet, il ne prendra connaissance du contenu des contributions qu'à la date de clôture de la consultation (5 août). Il explique que dans le cadre d'un projet ce n'est pas l'État qui prend la décision de faire connaître les contributions, mais le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif. Cela se traduit sous forme d'une synthèse à l'issue de la consultation.

Les contributions écrites n'amènent pas débat, la méthodologie et l'ordonnancement de la consultation ne prévoit pas que les contributeurs puissent rebondir sur la contribution d'un autre. Ce débat a lieu par ailleurs.

Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ confirme que les avis seront retracés et que les préfets, autorités compétentes, ont obligation, d'un point de vue réglementaire, de répondre point par point. Dans le cadre de la CP, l'occasion sera donnée de faire état des contributions.

Sur le plan d'action, elle salue l'implication de l'administration et notamment de celle de la DRAJES Bretagne. Le document stratégique de façade n'est pas simple à exploiter. Néanmoins, il est doté d'un plan d'action porté par les administrations, ainsi que par les territoires. Ces actions permettront une amélioration de la qualité de nos milieux y compris à l'interface terre-mer.

M. le préfet de région Fabrice RIGOULET-ROZE renouvelle ses remerciements à l'ensemble des membres de la CP. Il rappelle que le document produit témoigne de la recherche de convergence raisonnée, sereine, dans un climat apaisé. Il remercie les membres du CMF pour la qualité des débats.

M. Le préfet maritime, Jean-François QUÉRAT s'associe à ces remerciements, aussi bien pour la commission permanente, que pour les services DIRM, DREAL qui ont préparé la séance.

Il annonce la prochaine date du CMF qui se réunira à Brest, à la préfecture maritime, **le mardi 25/11/25 après-midi**.

La séance est close.

Le Préfet maritime de l'Atlantique,

Jean-François QUÉRAT

Le Préfet de la région Pays de la Loire,

Fabrice RIGOULET-ROZE

Liste des participants

1. PRÉSIDENTS DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

Coprésidents :

- M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région des Pays de la Loire et préfet de Loire Atlantique
- M. le vice-amiral d'escadre Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique

2. MEMBRES PRÉSENTS, PAR COLLÈGE (certains détiennent un mandat)

Collège « État et établissements publics »:

- M. Jean-Christophe BOURSIN , secrétaire générale pour les affaires régionales Bretagne représentant M. le préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine
- M. Guillaume HERVÉ, directeur adjoint, délégué mer et littoral de la DDTm 35 représentant M. le préfet d'Ille-et-Vilaine
- M. Pierre VILBOIS, directeur adjoint, délégué mer et littoral de la DDTM 22 représentant M. le préfet des Côtes d'Armor
- Mme Constance FABRE-PETON directrice adjointe, déléguée mer littoral de la DDTM 29 représentant M. le préfet du Finistère
- Mme Marie VALIN, Chef de projet Energies Marines Renouvelables de la DDTM 56 représentant M. le préfet du Morbihan
- M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, directeur adjoint, délégué mer et littoral de la DDTM 85 représentant M. le préfet de la Vendée
- M. Eric FISSE, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et représentant M. Patrice BELZ, délégué de rivages du Conservatoire du littoral
- Mme Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL, directrice adjointe régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire et représentant M. Jérôme GUIDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest, et représentant M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre
- M. Madame Marianne BESEME, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne
- M. Bertrand AUGÉ. représentant Mme Nathalie FRANQUET, directrice régionale de l'office français de la biodiversité des Pays de la Loire
- Mme Bérénice LEQUESNE, représentant M. Laurent KERLEGUER, directeur du service hydrographique et océanographique de la marine et représentant Madame Valérie MAZAURIC de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

M. le capitaine de vaisseau Rémi DE MONTEVILLE, représentant le commandant de la zone maritime Atlantique - CECLANT

Madame Anahita MARZIN, représentant M. le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements » :

M. Daniel CUEFF, vice-président du conseil régional de Bretagne et représentant Mme Gaël LE MEUR

Mme Claire HUGUES, vice-présidente du conseil régional des Pays-de-la-Loire et représentant M. François BLANCHER

M. Gérard PIERRE, président du conseil départemental du Morbihan

Mme Florence PINEAU, vice-présidente du conseil départemental de Vendée et représentant M. Yannick MOREAU, président des Sables d'Olonne agglomération

Collège des « activités professionnelles et entreprises » :

M. Julien DUBREUIL, représentant M. Olivier LE NEZET, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

M. Philippe ORVEILLON, représentant le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

M. José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays-de-la-Loire

M. Sylvain CORNÉE, président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord

M. Jean-Yves LE GOFF, président du Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

M. Frédéric COUDON, représentant M. le président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud

Mme Agnès GARÇON, représentante d'Armateurs de France et représentant M. Philippe MONBET, président de Pôle mer Bretagne Atlantique

Mme Alice MOREAU, représentant M. le président de l'union nationale des industries de carrière et matériaux de construction

M. Stéphane Alain RIOU, représentant adjoint du syndicat national des énergies renouvelables (SER)

M. Mickaël QUERNEZ, président de l'association des ports de plaisance de Bretagne (FFPP)

Mme Marie-Christine MECHET, déléguée générale adjointe du Groupement des industries de construction et activités navales

M. Jean KERHOAS, président de Nautisme en Bretagne

M. Matthieu BLANDIN, représentant M. le président de France énergie éolienne

Mme Carole PITOU-AGUDO, déléguée régionale du Réseau de transport d'électricité – Ouest

Collège « des salariés des entreprises » :

M. Guy JOURDEN, représentant le syndicat « Confédération générale du travail »



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

M. Armand QUENTEL, représentant le syndicat « Confédération française démocratique du travail »

Collège « des usagers de la mer et du littoral, des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :

M. Laurent DUBOST, représentant le comité interrégional Bretagne – Pays de la Loire de la Fédération française d'études et de sports sous-marins

M. Christophe GOUMAS représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer

M. Jacques THIOLAT, représentant la Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie

M. Bertrand LAVAYSSIERE, président de l'Union nationale des associations de navigateurs pour les Pays de la Loire

M. Jean-Claude BRIENS, représentant de l'Union nationale des associations de navigateurs pour la Bretagne

M. Alain DOARÉ, représentant la Fédération maritime

Mme Virginie ANTOINE-CARLIER, représentant l'association Bretagne Vivante

M. Pierre-André FARQUE, représentant la Ligue pour la protection des oiseaux

Mme Mireille BOURDON, représentant l'association France Nature Environnement des Pays de la Loire

M. Christophe LE VISAGE, représentant l'association Eaux et rivières de Bretagne et représentant Mme MARTINIE-COUSTY de l'association France Nature Environnement

Personnalités qualifiées

Mme Marie-Thérèse BONNEAU, présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional des Pays de la Loire

M. David RIOU, vice-président délégué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne

M. Brice TROUILLET, représentant Nantes Université

3. Participaient également sans voix délibératives :

Préfecture maritime de l'Atlantique : M. Alexandre ELY, AGAM, M. Xavier MORIZUR

Préfecture de Région des Pays de la Loire : Mme Urwana QUERREC, secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire et Mme Maud CORLU

Préfecture de la Loire-Atlantique : Mme Eloïse PETIT directrice adjointe, déléguée mer littoral de la DDTM 44

Préfecture de Région Bretagne : M. Arnaud Périard chargé de mission au SGAR

MATTE / DEB : M. Vincent SZLEPER, sous-directeur écosystèmes marins et littoraux

DIRM NAMO : M. Gonzague de MONCUIT directeur adjoint, Mmes Hélène LEGRAND, Jeanne LORGEUX, Christelle GUYON, Anne DECK et M. Mickaël HAMONIC, Yannick DEBRABANT



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL Pays de la Loire : Mmes Hélène MORIN et Françoise DELABY

DREAL Bretagne : Mmes Elise POIREAU et Lucie TRULLA

DRAJES Bretagne : M. Philippe DELHAYE

Conseil Régional de Bretagne : M. Stéphane PENNANGUER

Conseil Régional des Pays de la Loire : Mme Anna SCHUHL-LLATI

Brest métropole : M. Tristan LE GUILLOU DE PENANROS

Les Sables d'Olonne agglomération : Mme Olympe RIOU du COSQUER

CFDT : M. Joseph ROCHER

COREPEM Pays de la Loire : M. Ion TILLIER

RTE Ouest : Mme Aurore GILLMANN

FFCK : M. Tanguy JACOB

UNAN Bretagne : M. Alain ZINS

FNE Pays de la Loire : Mme Maryvonne GUERIN DAVIET

Eaux et rivières de Bretagne : Mme Maëlle TURRIES

Copies :

M. le secrétaire général de la mer

Mme la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Mme la ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche

M. le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine

M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor

M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère

M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan

M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire Atlantique

M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée

M. le directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne

M. le préfet de la région Normandie et de Seine-maritime

M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et de Gironde

Monsieur le préfet de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône

Monsieur le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée